



Colloque sous régional des peuples autochtones d'Afrique centrale sur la sécurisation foncière, la conservation et les enjeux sur le climat

Douala - Cameroun, du 26 au 28 Août 2015.

COMMUNIQUE FINAL

Le Colloque sous régional des peuples autochtones d'Afrique centrale sur la Sécurisation foncière, la conservation et les enjeux sur le climat s'est tenu du 26 au 28 Août dans la salle de conférence de l'hôtel la Falaise (Bonanjo) à Douala au Cameroun.

Y ont pris Part:

- **les organisations autochtones** du Cameroun, Congo, Gabon, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad, de la RCA membres du Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) ;
- **Les membres de la CEFDHAC notamment** la représentante du Président du Comité de pilotage sous-régional de la CEFDHAC, l'Assistante technique de la CEFDHAC, le Coordonnateur du SEEAC, les représentants du REJEFAC, du REPAR et du RERAC
- **les bailleurs et partenaires au développement à savoir** la Banque Mondiale, le Programme Régional REDD+ (PREREDD+), L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Coopération Allemande au Développement (GIZ) à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC, la Rights and Resources Initiative (RRI), le Programme des Microfinances du Fond pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) ;

organisé par le REPALEAC avec l'appui technique et financier du projet GIZ d'appui à la COMIFAC, du PREREDD+ et de l'UICN, le Colloque avait pour objectif global de créer un espace de débat et d'adoption de positions communes sur les préoccupations des peuples autochtones d'Afrique centrale par rapport aux questions de conservation de la nature, la tenure foncière, et les enjeux climatiques.

Plus spécifiquement il était question de :

- Discuter des questions des liens entre les droits collectifs fonciers sécurisés, la gestion efficace des forêts, et des facteurs et enjeux qui les soutiennent,
- Faire un état des lieux de la situation des peuples autochtones et des enjeux et programmes régionaux de la conservation de la nature,
- Discuter sur les priorités et la participation des autochtones d'Afrique centrale aux activités pré et post COP21,
- Partager les leçons et bonnes pratiques des expériences d'appui aux peuples autochtones par des partenaires et bailleurs et dégager les opportunités et synergie d'actions possibles.

Le colloque ouvert par le Coordonnateur Sous-régional du REPALEAC, après l'intervention de la GIZ représentant des partenaires a été marqué tout au long des trois jours par les exposés, les échanges, les travaux de groupes suivis des restitutions en plénière.

Les exposés présentés ont permis aux participants de s'informer sur :

- Le contenu du projet de déclaration des chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale sur la position Commune Face à la 21ème Conférence des Parties (COP21) sur les Changements Climatiques ;
- L'expérience, en matière de gouvernance des aires protégées par les peuples autochtones ;
- les préoccupations des peuples autochtones quant aux programmes, projets et pratiques de conservation en Afrique centrale ;
- les avancées, situations et défis relatifs à la COP 21 sur les changements climatiques;
- Les initiatives pilotes REDD+ dans le bassin du Congo et le partage d'expérience au niveau des pays (Cameroun, République du Congo et RCA)
- Les bonnes pratiques, les défis et les préoccupations des peuples autochtones dans le processus des réformes foncières en Afrique centrale (cas de la RDC et du Cameroun) ;
- Les opportunités ouvertes auprès des bailleurs sur lesquelles le REPALEAC peut prendre appui pour atteindre ses objectifs.

Les échanges et les travaux de groupes ont conduit les participants dans un processus progressif de réflexion ayant débouché à l'identification des actions à mener, et à l'adoption de recommandations dont les principales sont les suivantes :

Sur la tenure et la sécurisation foncière :

- Prendre en compte le système traditionnel d'utilisation et de valorisation des terres dans toutes les réformes foncières au niveau de l'Afrique centrale ;
- Renforcer les capacités des peuples autochtones sur le contenu des textes existants régissant la tenure foncière et en techniques de plaidoyer pour influencer le processus de la réforme foncière ;
- informer, consulter, impliquer et faire participer les peuples autochtones dans le processus de réforme foncière ;
- Renforcer les capacités des peuples autochtones en matière de sauvegarde, suivi et évaluation environnementale et sociale pour protéger les droits des peuples autochtones sur leurs terres et territoires ;
- Mettre en place des directives sous-régionales régissant la tenure foncière.

Sur la conservation

- Respecter et appliquer les accords internationaux et régionaux renforçant la promotion et la protection des droits des peuples autochtones (la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones, la CBD, les objectifs d'Haïti, le plan de convergence de la COMIFAC...)
- reconnaître et valoriser les savoirs faire et les connaissances traditionnelles et culturelles des peuples autochtones sur la conservation de la biodiversité forestière d'Afrique centrale ;
- Identifier, cartographier et sécuriser les aires de conservation communautaires des peuples autochtones et communautés locales ;
- Prendre en compte les besoins économiques, les moyens de subsistance et aspects culturels des peuples autochtones dans les plans d'aménagement des aires protégées en Afrique centrale ;
- Assurer la participation et l'implication des peuples autochtones dans la gouvernance forestière et la gestion des aires protégées en Afrique centrale avec une attention particulière sur les femmes autochtones.

Sur le climat

- Prendre en compte les propositions des peuples autochtones incluses dans le projet de déclaration des chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEAAC sur

la position Commune Face à la 21ème Conférence des Parties (COP21) sur les Changements Climatiques ;

- Faire participer les peuples autochtones dans les processus d'élaboration et la validation des contributions nationales sur le climat qui devront être soumis avant le délai du 31 octobre 2015 fixé par le Secrétariat de la Conférence de Paris ;
- prendre en compte dans les négociations, les services non-carbones qu'offrent les forêts du Bassin du Congo en l'occurrence les services écosystémiques, les savoirs locaux et les connaissances traditionnelles des communautés locales et autochtones en matière de gestion durable des forêts ;
- prendre en compte dans l'Accord sur le climat la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre les réformes des politiques foncières, forestières et pastorales permettant de sécuriser et renforcer les droits des communautés autochtones sur leurs terres et territoires ;
- reconnaître, protéger et respecter dans l'Accord sur le climat en préparation ainsi que les politiques et stratégies nationales REDD+ des pays du Bassin du Congo les droits des Communautés locales et autochtones conformément aux prescriptions de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. A savoir :
 - les principes de Consentement Libre, Informé, Préalable et en connaissance de cause (CLIP);
 - l'accès et le partage équitable aux avantages par les Communautés Autochtones aux multiples avantages et bénéfices de la REDD+ ;
 - le respect des exigences sociales et environnementales liées à la REDD+ ;

Par rapport aux relations avec les bailleurs, le dialogue interactif a abouti sur les recommandations ci-après :

- Mettre en place un mécanisme spécifique de financement sous-régional d'appui aux REPALEAC à l'instar du Mécanisme Spécial de Dons dédié aux peuples autochtones dans le cadre de programme d'Investissement Forestier de la REDD + (FIP) ;

Fait à Douala, le 28 Août 2015

Les Participants

